

Labellisation économie circulaire - campagne du printemps 2021

L'ADEME met à disposition des territoires intéressés par l'économie circulaire un référentiel. Il permet de réaliser en autonomie un état des lieux rapide et transverse de leur politique territoriale pour une économie circulaire. L'utilisation du référentiel permet d'identifier des actions pour s'engager davantage et renforcer un plan d'actions et une politique d'économie circulaire. Ainsi, les actions sont structurées autour de 5 axes.

- Axe 1 - définir une stratégie globale de la politique économie circulaire et l'inscrire dans le territoire.
- Axe 2 – développer des services de réduction, collecte et valorisation des déchets.
- Axe 3 – déployer les autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires.
- Axe 4 – les outils financiers du changement de comportement et axe 5 – coopérer et s'engager.

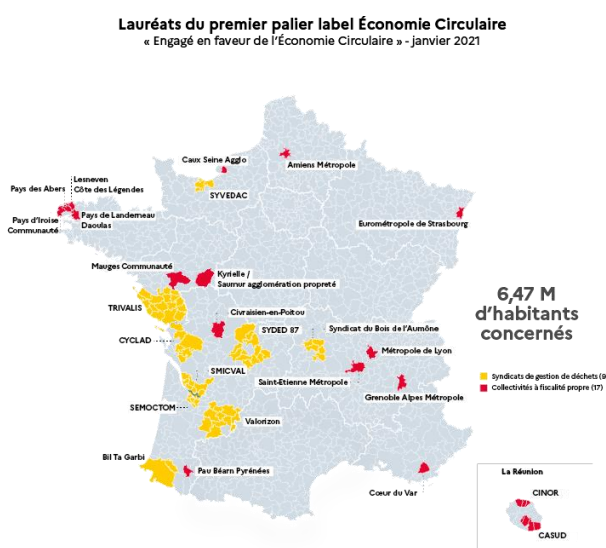
Pour avoir de plus amples informations sur le référentiel : <https://www.optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-referentiel>

Pour découvrir en autonomie le référentiel : [Référentiel DTECI \(ademe.fr\)](#)

Depuis l'été 2020, ce référentiel est accompagné par une labellisation. Ainsi, la labellisation « premier palier » permet de reconnaître l'engagement d'un territoire dans une politique en faveur de l'économie circulaire.

Cette labellisation cible les EPCI et les syndicats de gestion des déchets.

Aujourd'hui, 26 territoires sont d'ores et déjà lauréats de ce premier palier : 17 collectivités et 9 syndicats de gestion des déchets, représentant plus de 6 millions d'habitants.



La troisième campagne de labellisation démarre dès maintenant. Les 30 premiers dossiers complets reçus avant le 12 avril seront audités en avril et mai. Pour conclure, la commission nationale de labellisation (CNL) se réunira en juillet afin de décider de l'octroi de ces labels premiers paliers.



Si vous êtes intéressés par la labellisation Economie circulaire et cette campagne de printemps 2021, si vous souhaitez des informations complémentaires, contactez le bureau d'appui économie circulaire à l'adresse dteci@ademe.fr